

## **SESSION ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 25/01/2017.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

**Présents** : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, Mmes HAMEL et POPY.

**Excusé** : M. DORLENCOURT.

**Absents** : MM. DEBARNOT, DESTERNES et HERMANN

Mme Sylvine HAMEL a été élue secrétaire de séance.

### **EXTENSION DE L'ÉPICERIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet sommaire réalisé par l'architecte maître d'œuvre, M. Hubert REIGNEAUD, pour l'extension de la salle de bar de l'épicerie multiservices, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorables à la réalisation de ces travaux,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Sollicite l'octroi de la D.E.T.R. au titre du maintien et développement des services de proximité,
- Confirme sa demande d'aide départementale au titre du dispositif de soutien aux services en milieu rural,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 de l'épicerie multiservices,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **RENOVATION DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE D'EMPRUNT :**

Après comparaison des offres présentées par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel, le Conseil Municipal décide de souscrire, auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 60 000 €, remboursable annuellement sur 10 ans, sur la base d'un taux fixe de 0,90%.

Toutes délégations utiles sont données au Maire pour la signature du contrat à intervenir.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2017 :**

Le Maire invite les membres à prendre connaissance de divers devis établis par le Syndicat intercommunal de voirie et rappelle les modalités de financement retenues par le Conseil départemental, soit :

- Un dossier de subvention pour un maximum de 5 voies, plafonné à 100 000 €HT,
- Au moins 100 ml de voirie concernée et d'un seul tenant,
- Les travaux annexes de voirie réalisés sans autres travaux de chaussée (décaissement, rechargement, profilage, enrobés) ne sont pas éligibles,
- Subvention calculée au taux de 30% maximum de la dépense hors taxe et ne pouvant être sollicitée que tous les deux ans.

Après délibération, les membres approuvent les devis de réfection des chemins de

Rouère à Marchandière, de la Font, des Genièvres, des Places aux Brûlés et du Roi des Bois. Ils observent que le chemin des Pinasses est également en mauvais état et justifierait des réparations. Compte-tenu du montant de la dépense restant à la charge de la commune (58 700 €), les membres demandent que le financement des travaux soit étalé sur deux exercices budgétaires.

#### **MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

Le Maire fait part de la réponse du représentant de La Poste, M. VALETTE, suite à la demande de la commune visant à faire coïncider l'ouverture de la future Agence avec le départ en retraite de l'actuelle préposée.

Celui-ci propose, au vu des besoins de fonctionnement du secteur de Bourbon l'Archambault, d'ouvrir l'Agence à compter du 7 juin et d'arrêter l'activité du bureau de poste le 31 mai 2017. Il revient maintenant au Conseil de valider cette date et de fixer les horaires d'ouverture en vue de l'établissement de la convention.

Après échange de vues, le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe les horaires de travail du futur agent à 15 heures par semaine, réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, de 8h30 à 11h30. Les élus chargent le Maire de notifier cette décision à M. VALETTE et de procéder à la publication d'un avis de vacance d'emploi, l'agent retenu devant être disponible dès le 22 mai 2017 pour pouvoir bénéficier d'une formation avant sa prise de poste, le 8 juin 2017, compte-tenu des horaires définis ci-dessus.

#### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat annuel d'entretien des espaces verts passé avec l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire, et s'engage à prévoir les crédits nécessaires, soit 1 240 €TTC, au budget 2017.

#### **AVENIR DU SIROM :**

M. Eric BOUCHON, délégué auprès de ce syndicat fait part des nouvelles modalités de fonctionnement du SIROM suite au rattachement de la communauté de communes de Lury-Lévis à la Communauté d'agglomération de Moulins. Faute d'anticipation, le SIROM est maintenu encore jusqu'à fin décembre 2017 mais il ne concerne plus que deux communes : Franchesse et Coulevre qui devront avoir rejoint un autre syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Concernant la collecte des ordures ménagères, celle-ci continuera d'être assurée sans aucun changement.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Pierrette POPY attire l'attention du Conseil sur le manque d'espace de stockage et rangement, tant pour les services de la commune que pour les associations, et invite les élus à réfléchir à une possible extension du hangar communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.